

Déclaration de divulgation et Barème des taux et des frais de Neo

Canada (sauf le Québec)

En vigueur le: 14 septembre 2023

Cette Déclaration de divulgation et Barème des taux et des frais de Neo (« Barème des taux et des frais ») est fournie par Neo Financial (« Neo », auquel on fait aussi référence par les termes « nous », « notre » et « nos ») en relation avec le Compte associé à la carte Mastercard^{MD} Neo Financial (le « Compte associé à la carte ») et la carte Mastercard Neo Financial (la « Carte ») émise par ATB Financial. Ce Barème des taux et des frais énonce les taux d'intérêt et les frais annuels qui s'appliquent au Compte associé à la carte, résume certaines dispositions de l'Accord du titulaire de carte personnelle Mastercard Neo Financial (l'« Accord du titulaire de carte »), et fait partie de l'Accord du titulaire de carte. Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le Barème des taux et des frais ont la signification indiquée dans l'Accord du titulaire de carte. Ce Barème des taux et des frais et l'Accord du titulaire de carte s'appliquent à l'ensemble des Comptes associés à la carte et cartes Neo Financial, y compris les Comptes associés à la carte et cartes comarqué et les Cartes comarquées. Nous pouvons modifier les renseignements ci-dessous conformément à l'Accord du titulaire de carte. Les renseignements présentés ici et les taux sont corrects au 11 novembre 2022 et sont susceptibles d'être modifiés conformément à l'Accord du titulaire de carte. Pour obtenir des renseignements complets sur le Compte associé à la carte, veuillez envoyer un courriel à soutien@neofinancial.com. Vous pouvez également communiquer avec Neo par écrit à l'adresse suivante : 400 - 200 8

Ave SW, Calgary (Alberta) T2P 1B5.

Limite de crédit initiale	Votre Limite de crédit initiale est attribuée à la fin de votre demande de Carte Mastercard ^{MD} Neo Financial et peut aller de 100 \$ à 10 000 \$. Cette limite vous sera présentée avant l'acceptation de la carte. Votre Limite de crédit actuelle sera indiquée sur chaque Relevé et peut être consultée dans l'application et en ligne.
---------------------------	---

<p>Taux d'intérêt annuel / Taux annuel en pourcentage (TAP)</p>	<p>Les taux d'intérêt annuels qui s'appliqueront à votre Compte associé à la carte sont indiqués dans cet encadré informatif et expliqués dans la section « Taux d'intérêt annuels » ci-dessous. Ces taux d'intérêt annuels sont en vigueur le jour de l'ouverture du Compte associé à la carte.</p> <p>Mastercard Neo Financial ordinaire <i>(Le taux précis qui s'applique au Compte associé à la carte se trouve dans l'appli et en ligne.)</i></p> <p>1. Achats Taux standard: 19,99% - 29,99%</p> <p>Taux en cas de défaut : 29,99%</p> <p>2. Avances de fonds Taux standard: 22,99% - 31,99%</p>
---	--

Taux en cas de défaut :

31,99%

Vous perdrez le bénéfice des Taux standard qui s'appliquent à votre Carte si, pendant deux Périodes de facturation consécutives, vous ne payez pas au moins le Solde minimum dû pour chaque Relevé à l'échéance, auquel cas vos taux d'intérêt annuels passeront aux Taux en cas de défaut qui s'appliquent à la Carte que vous recevez, à compter du premier jour de la Période de facturation suivant cette deuxième Période de facturation consécutive.

Lorsque le Taux en cas de défaut s'applique, il continue de s'appliquer jusqu'à ce que, pendant trois Périodes de facturation consécutives, vous payiez au moins le Solde minimum dû pour chaque Relevé particulier au plus tard à la Date d'échéance de paiement respective pour chaque Relevé, auquel cas les taux d'intérêt annuels applicables seront réduits, à compter du premier jour de la Période de facturation suivante, au Taux standard.

<p>Délai de grâce sans intérêts</p>	<p>Vous bénéficierez d'une période sans intérêts d'au moins 21 jours pour les nouveaux achats et frais si vous payez intégralement le solde de votre relevé à la date d'échéance indiquée sur votre relevé.</p> <p>Si vous ne payez pas intégralement le solde de votre relevé à la date d'échéance, vous devez alors payer des intérêts sur tous les achats et frais figurant sur le relevé de ce mois, à partir de la date d'inscription jusqu'à ce que nous recevions votre paiement pour le montant total que vous devez.</p> <p>Il n'y a pas de période sans intérêts pour les Avances de fonds. Les retraits d'espèces et les opérations assimilables à des opérations en espèces telles que les transferts de solde, les mandats, les virements électroniques, les chèques de voyage, les virements de découvert et les opérations de jeu constituent tous des Avances de fonds. Des intérêts sont facturés à partir de la date d'inscription de l'Avance de fonds jusqu'à ce que nous recevions votre paiement pour le montant total de l'Avance de fonds que vous devez.</p>
-------------------------------------	---

Détermination des intérêts	<p>Si des intérêts sont perçus, nous les calculons quotidiennement en multipliant le solde total quotidien portant intérêt pour chaque catégorie de frais par le taux d'intérêt annuel en vigueur pour cette catégorie et en divisant ce résultat par le nombre de jours dans l'année. Les frais d'intérêt pour chaque jour d'une Période de facturation sont ensuite additionnés et portés au débit de votre Compte associé à la carte le dernier jour de chaque cycle de facturation. Les intérêts courent sur les achats, les frais et les autres charges, à compter de la date à laquelle la transaction est inscrite sur le Compte associé à la carte jusqu'à ce que nous recevions le paiement intégral du montant de la transaction. Toutefois, les intérêts sur les nouveaux achats et les frais seront annulés lorsqu'ils sont soumis à une période de grâce sans intérêts comme indiqué ci-dessus. Les intérêts qui sont portés au Compte associé à la carte seront composés mensuellement.</p>
----------------------------	---

<p>Paiement minimum</p>	<p>Le Solde minimum dû pour chaque déclaration sera égal à :</p> <ol style="list-style-type: none">1. 10,00 \$ ou 2,0 % du solde total de votre relevé, selon le montant le plus élevé; plus2. Tous les intérêts et frais impayés sur votre Compte associé à la carte; plus3. Tout montant qui dépasse la Limite de crédit; ou tout montant en souffrance, selon le plus élevé des deux; <p>Toutefois, si le nouveau solde indiqué sur le Relevé est inférieur à 10,00 \$, il doit être payé intégralement à la date d'échéance indiquée sur ce Relevé.</p>
-------------------------	---

<p>Conversion de monnaies étrangères</p>	<p>Si vous utilisez votre Carte pour une transaction dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie étrangère sera convertie en dollars canadiens avant que la transaction soit inscrite sur votre Compte associé à la carte. Nous convertirons le montant de votre transaction en dollars canadiens au taux de conversion établi par Mastercard International Inc. (« MCI »).</p> <p>Pour les achats, les avances de fonds et les crédits sur le Compte associé à la carte, le taux est fixé au moment où la transaction ou le crédit est présenté pour paiement à MCI.</p> <p>Lorsque la transaction est inscrite sur votre Compte associé à la carte, en plus du taux de conversion, vous devrez payer des frais de conversion de 2,5 % du montant de la transaction en monnaie étrangère après que la monnaie étrangère a été convertie en dollars canadiens. Ces frais s'appliquent tant aux débits qu'aux crédits.</p>
--	---

<p>Frais annuels</p>	<p>Les frais annuels pour un Compte associé à la carte s'élèvent à 0 \$.</p>
----------------------	--

Autres frais	<p>Vous serez facturé le jour où l'opération ou l'événement se produit, sauf indication contraire ci-dessous :</p> <p><i>Avance de fonds au Canada</i> : 2,50 \$ pour chaque retrait de fonds.</p> <p><i>Avance de fonds hors du Canada</i> : 5,00 \$ pour chaque retrait de fonds.</p> <p><i>Frais de virement de découvert</i> : 0,00 \$ pour chaque virement de découvert du Compte associé à la carte vers le Compte Neo Argent.</p> <p><i>Frais promotionnels de Transfert de solde/chèque</i> : jusqu'à 2 % du montant de chaque Transfert de solde effectué pour bénéficier d'une offre de taux d'intérêt promotionnel. Ces frais vous seront facturés en même temps que le Transfert de solde sera inscrit sur votre Compte associé à la carte.</p> <p><i>Copie du reçu de caisse</i> : 5,00 \$ pour chaque copie d'un reçu de caisse.</p> <p><i>Relevé supplémentaire</i> : 2,50 \$ par relevé envoyé par la poste, facturé dans les 3 jours ouvrables à compter de la date de demande du relevé.</p>
--------------	--

<p><i>Dépassement de la limite</i> : 29,00 \$ facturé une fois par cycle de facturation si votre solde dépasse votre Limite de crédit à tout moment au cours du cycle de facturation, facturé le jour où votre solde dépasse votre Limite de crédit, et le premier jour de chaque période de relevé suivante si votre Compte associé à la carte reste supérieur à la limite d'une période de relevé précédente.</p>

Utilisateur secondaire autorisé : 10,00 \$ pour chaque Utilisateur autorisé ajouté au Compte associé à la carte.

Carte de remplacement d'urgence : 29,00 \$ pour toute carte de remplacement d'urgence commandée sur le Compte associé à la carte.

Correspondance numérique:

En soumettant votre demande de carte Mastercard Neo Financial, vous acceptez de recevoir des communications, notifications et messages électroniques de Neo et des fournisseurs de services travaillant en notre nom pour gérer votre Compte associé à la carte en ce qui concerne l'utilisation de votre Carte, y compris les renseignements relatifs à l'inscription et aux transactions, des façons suivantes : i) par courriel, à l'adresse courriel que vous nous avez fournie en relation avec votre Carte; ii) par SMS; iii) par le biais du portefeuille électronique et/ou du fournisseur de portefeuille électronique lui-même (si vous inscrivez votre Carte dans le portefeuille électronique); et iv) par des notifications dans l'application. Vous consentez à la transmission électronique de tous les documents, qui prend effet immédiatement, notamment :

1. Le Barème des taux et des frais et l'Accord du titulaire de carte;
2. Les relevés de compte mensuels et les renseignements connexes;
3. Les avis de modification des conditions de compte, des produits ou des services, y compris les changements des taux d'intérêt, frais, frais de service, conditions d'utilisation du compte et tout autre élément mentionné dans les présentes et toute autre déclaration qui vous est fournie;
4. Les communications de Neo concernant les conditions applicables au Compte lié à la carte, y compris les modifications et les confirmations; et
5. Les autres confirmations, avis ou renseignements que Neo est tenu par la loi de vous fournir par écrit en rapport avec le compte.

Vous acceptez de mettre à jour votre numéro de téléphone cellulaire et votre adresse courriel en cas de changement au moyen de la fonctionnalité intégrée à l'application de Neo ou en nous appelant au 1-855-636-2265.

Fréquence du Relevé :

Neo émettra un Relevé pour le Compte associé à la carte une fois chaque mois, à une date qui dépend de votre cycle de facturation; toutefois, nous ne fournirons peut-être pas de Relevé pour un Compte associé à la carte s'il n'y a pas eu d'activité lors du mois en question et i) si rien n'est dû sur le Compte associé à la carte ou ii) si vous avez été informé que votre Compte associé à la carte a été suspendu ou annulé et que nous avons demandé le paiement du solde impayé, sauf si la loi l'exige.

Taux d'intérêt annuels :

Le taux d'intérêt annuel est basé sur l'historique des paiements en rapport avec ce Compte associé à la carte et sera déterminé comme décrit ci-dessous :

1. Les Taux standard indiqués sur la première page de ce Barème des taux et des frais, qui s'appliquent à votre Carte (le« Taux standard ») seront les taux d'intérêt annuels initiaux. Le Taux standard s'appliquera pendant toute la Période de facturation d'un Relevé si vous payez toujours au moins le Solde minimum dû pour chaque Relevé au plus tard à la date d'échéance du paiement de ce Relevé;
2. Lorsque le Taux standard s'applique, vous perdrez le bénéfice du Taux standard si, pendant deux Périodes de facturation consécutives, vous ne payez pas au moins le Solde minimum dû pour chaque Relevé au plus tard à la Date d'échéance de paiement de chaque Relevé particulier, auquel cas les taux d'intérêt annuels applicables seront augmentés, à compter du premier jour de la Période de facturation suivante, aux taux en cas de défaut indiqués sur la première page de ce Barème de taux et des frais, qui s'appliquent à votre Carte (le« Taux en cas de défaut »);
3. Lorsque le Taux en cas de défaut s'applique, il continue de s'appliquer jusqu'à ce que, pendant trois Périodes de facturation consécutives, vous payiez au moins le Solde minimum dû pour chaque Relevé particulier au plus tard à la Date d'échéance de paiement respective pour chaque Relevé, auquel cas les taux d'intérêt annuels applicables seront réduits, à compter du premier jour de la Période de facturation suivante, au Taux standard.

Frais :

Les frais annuels (le cas échéant) de votre Carte figureront et seront dus sur votre deuxième Relevé, que vous ayez ou non activé votre Carte, et figureront ensuite chaque année à la date anniversaire de votre Relevé. Les autres frais sont facturés à la date à laquelle la transaction ou l'événement a lieu (sauf indication contraire). Consultez le Barème des taux et des frais ci-dessus pour connaître le taux annuel et tous les autres frais applicables à chaque type de Carte.

Paiement minimum :

Vous serez tenu de payer le Solde minimum dû à la date d'échéance indiquée sur chaque Relevé. Nous expliquons comment nous calculons le Solde minimum dû dans le Barème des taux et des frais ci-dessus.

Frais en cas de défaut :

Si vous ne respectez pas l'une de vos obligations de paiement au titre de l'Accord du titulaire de carte, outre les intérêts facturés conformément à cet Accord, vous serez tenu de nous payer, sur demande, le montant de l'ensemble des dépenses, frais et débours juridiques (y compris les dépenses juridiques de nos conseillers juridiques internes et externes) que nous engageons pour recouvrer ou tenter de recouvrer tout paiement qui nous est dû et/ou pour faire exécuter toute sûreté que nous avons pu prendre pour garantir vos obligations au titre du présent Accord du titulaire de la carte.

Sûreté :

Au besoin, nous pouvons vous demander de fournir un fonds de sécurité que nous détiendrons comme sûreté pour le paiement de vos Obligations. Vous comprenez et acceptez ce qui suit :

1. Le fonds de sécurité n'est pas un dépôt auprès de Neoet n'est donc pas assuré par la province de l'Alberta, la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre organisme ou assureur gouvernemental de dépôts. Il sera détenu dans un compte auprès d'un établissement de dépôt de notre choix;
2. Le fonds de sécurité peut servir à payer les Obligations (ou à compenser les Obligations si vous résidez au Québec);
3. Vous n'avez pas le droit d'accéder au fonds de sécurité ou de le retirer, sauf dans les cas mentionnés ci-après; et
4. Tous les intérêts accumulés sur le fonds de sécurité deviennent notre propriété exclusive.

Utilisation du fonds de sécurité :

En cas de survenance d'un Cas de défaut, de résiliation de l'Accord (que ce soit pour un Cas de défaut ou autre), ou d'annulation ou de suspension du Compte associé à la carte, sans limiter tout autre droit conféré par la loi ou le présent Accord, nous pouvons utiliser votre fonds de sécurité en tout ou en partie pour payer (ou compenser, si vous résidez au Québec) vos Obligations (qu'elles soient ou non immédiatement exigibles) sans préavis ni demande de paiement. Tout montant du fonds de sécurité que nous utilisons ainsi conformément au présent Accord réduit le montant de vos Obligations sans constituer un paiement de votre Compte associé à la carte, y compris aux fins de signalement aux agences d'évaluation du crédit ou de détermination de la survenance ou de la continuation d'un Cas de défaut. Vous êtes responsable de toute Dette ou Obligation restante après l'utilisation du fonds de sécurité, et nous pourrions déclarer (ou

continuer à déclarer) votre Compte associé à la carte comme en souffrance.

Nantissement et octroi de sûreté/d'hypothèque :

À titre de sûreté pour le paiement et l'exécution en temps opportun de vos Obligations, vous nous donnez par les présentes en nantissement, en hypothèque (dans le cas d'une hypothèque sans dépossession, pour un montant égal à la Limite de crédit) et en Sûreté le fonds de sécurité que vous nous avez fourni (la « Sûreté »). La Sûreté s'applique indépendamment du moment où le fonds de sécurité nous est fourni et peut être une condition expresse pour obtenir votre Compte associé à la carte. Vous acceptez de prendre toutes les mesures que nous demandons pour démontrer, rendre opposable à des tiers ou protéger le privilège de premier rang de notre Sûreté dans le fonds de sécurité. Si vous résidez au Québec, vous acceptez aussi que (i) tous les fonds de sécurité garantissent le paiement et l'exécution en temps opportun de vos Obligations et que (ii) l'inscription au registre applicable d'une hypothèque sans dépossession sur le fonds de sécurité en notre faveur ne signifie pas que nous renonçons à détenir un nantissement sur le fonds de sécurité pour une somme illimitée comme sûreté pour le paiement et l'exécution en temps opportun de vos Obligations.

Sûreté supplémentaire:

Vous acceptez que notre Sûreté sur le fonds de sécurité s'ajoute aux droits de compensation, sans s'y substituer, que vous nous avez accordés conformément à l'article 7 de l'Accord du titulaire de carte ou que nous pouvons autrement avoir en vertu de la loi.

Cartes perdues ou volées et responsabilité maximale en cas d'utilisation non autorisée :

En cas de perte ou de vol réel ou présumé d'une Carte, de renseignements relatifs au Compte associé à la carte, d'un Chèque, d'un NIP, d'un Mot de passe ou de tout autre Identifiant, vous devez immédiatement en informer Neo Financial en utilisant la fonctionnalité intégrée à l'application, en communiquant avec le clavardage d'assistance ou en appelant le 1-855-636-2265. Vous ne serez pas tenu responsable de toute utilisation non autorisée de la Carte ou de votre Compte associé à la carte qui se produirait après que vous nous avez informé de la perte ou du vol de votre Carte, des renseignements relatifs à votre Compte associé à la carte, de votre Chèque, de votre NIP, de votre Mot de passe ou de vos Identifiants. Sauf si vous êtes protégé par notre engagement de responsabilité zéro tel que décrit dans l'Accord du titulaire de carte, ou sauf interdiction par la loi, vous serez responsable des frais non autorisés sur le Compte associé à la carte comme suit :

1. si des Achats ou des Avances de fonds, autres que ceux tirés au moyen de votre NIP ou d'un autre Identifiant à un guichet automatique, sont portés au débit de votre Compte associé à la carte par suite de l'utilisation non autorisée d'une Carte perdue ou volée, chaque Titulaire principal de la carte sera solidairement responsable avec les autres Titulaires principaux de la carte envers Neo pour toute Dette sur le Compte associé à la carte résultant de cette utilisation non autorisée, jusqu'à un maximum de 50,00 \$;
2. si des Chèques que nous vous avons fournis sont perdus ou volés, chaque Titulaire principal de la carte sera également solidairement responsable avec les autres Titulaires principaux de la carte envers Neo pour toute Dette contractée; et

3. chaque Titulaire principal de la carte sera solidairement responsable avec les autres Titulaires principaux de la carte envers Neo pour le montant total de toute Avance de fonds non autorisée tirée en utilisant votre NIP ou autre Identifiant à un guichet automatique.

Une transaction ne sera considérée comme « non autorisée » que si, après enquête, nous déterminons que :

1. la Carte, les renseignements relatifs au Compte associé à la carte, le Chèque, le NIP, le Mot de passe ou tout autre Identifiant ont été utilisés par une personne autre que le Titulaire de la carte et sans son consentement réel ou implicite, et que le Titulaire de la carte n'a pas contribué à l'utilisation non autorisée de quelque manière que ce soit;
2. aucun Titulaire de la carte ne tire un quelconque avantage de la transaction;
3. le Titulaire de la carte a rempli ses obligations en vertu de l'Accord du titulaire de carte;
4. vous avez pleinement coopéré à notre enquête.

En vertu de notre engagement de responsabilité zéro, vous ne serez pas responsable des Frais portés au Compte associé à la carte à la suite d'une utilisation non autorisée de votre Carte ou du Compte associé à la carte, pourvu que les conditions énoncées dans l'Accord du titulaire de carte soient respectées.

Questions – Si vous avez des questions concernant le Compte associé à la carte, veuillez envoyer un courriel à soutien@neofinancial.com ou composer sans frais le 1-855-636-2265 pendant les heures d'ouverture de Neo.

BARÈME A

Tableau de calcul du coût d'emprunt

Coût de l'emprunt à payer pour 1 an (selon une année de 365 jours)

Solde impayé	intérêt: 19,99 %*	intérêt: 22,99 %*	intérêt: 24,99 %*	intérêt: 26,99 %*	intérêt: 29,99 %*	intérêt: 31,99 %*
500 \$	99,95 \$	114,95 \$	124,95 \$	134,95 \$	149,95 \$	159,95 \$
1 000 \$	199,90 \$	229,90 \$	249,90 \$	269,90 \$	299,90 \$	319,90 \$
2 000 \$	399,80 \$	459,80 \$	499,80 \$	539,80 \$	599,80 \$	639,80 \$
5 000 \$	999,50 \$	1 149,50 \$	1 249,50 \$	1 349,50 \$	1 499,50 \$	1 599,50 \$

10 000 \$	1 999,00 \$	2 299,00 \$	2 499,00 \$	2 699,00 \$	2 999,00 \$	3 199,00 \$
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

**Taux d'intérêt annuel.*

Remarque : Le coût d'emprunt est calculé sur la base du solde initial impayé et ne tient pas compte des frais d'intérêt, qui sont composés mensuellement.